

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Arrêté Municipal](#)

---

## **Arrêté municipal n. 2012-2399 du 16/07/2012 fixant le montant des droits de stationnement des emplacements payants réglementés par horodateurs sur les voies publiques**

(Journal de Monaco du 20 juillet 2012).

*(Abrogé à compter du 1er janvier 2015 par l'arrêté municipal n° 2014-2188 du 1er septembre 2014 . – V. ce texte).*